

Le Président

Monsieur Albert SALON
Secrétaire général du
Haut Conseil international de la Langue française
et de la francophonie

D 306303 12.10.2021

courriel : albert.salon0638@orange.fr

Monsieur,

Je vous remercie pour votre courriel du 22 juin 2021 relatif à l'usage des langues de travail au sein des institutions européennes:

Le Parlement européen est une assemblée de députés élus directement par les citoyens de tous les États membres de l'UE. Dans le but de favoriser la transparence et la responsabilité envers les citoyens ainsi que de permettre aux citoyens de participer plus facilement au processus décisionnel, le Parlement européen encourage le multilinguisme.

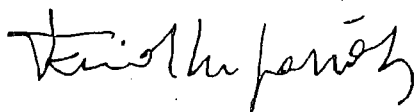
Garanti par les traités, le multilinguisme est l'un des fondements de l'Union européenne et, s'agissant plus particulièrement du Parlement européen, nous veillons à assurer le plus haut niveau possible de multilinguisme dans toutes ses actions. La mise en œuvre concrète de cet objectif est régie par notre règlement intérieur et par notre code de conduite du multilinguisme, adopté par le Bureau le 1^{er} juillet 2019, dont l'article 1^{er} pose le principe d'un "multilinguisme intégral basé sur un usage plus efficace des ressources". Ainsi, les services linguistiques du Parlement européen disposent des ressources humaines et budgétaires nécessaires pour assurer le plein respect du multilinguisme et ce, pour chaque langue officielle, sans discrimination, ce qui fait que tous les textes procéduraux (textes législatifs) sont traduits dans toutes les langues officielles, ainsi qu'une grande partie des documents non procéduraux (textes administratifs, communications aux citoyens comme par exemple le site internet du PE, les informations multilingues du PE - « Ce que l'Europe fait pour moi », les services audio à la demande, les informations au Parlamentarium et à la Maison de l'histoire européenne, etc.). S'agissant des langues officielles, les députés peuvent obtenir la traduction écrite des documents dont ils ont besoin pour l'exercice de leur mandat.

Quant à l'interprétation des débats, le Parlement européen accorde une attention particulière à ce que les députés puissent bénéficier de l'interprétation et à l'accessibilité des procédures pour tous les citoyens de l'Union en assurant l'interprétation dans toutes les langues officielles, ainsi que dans d'autres langues que le Bureau du Parlement peut juger nécessaires, conformément au règlement intérieur (articles 167 et 168 du règlement intérieur) et au code de conduite sur le multilinguisme.

Même en pleine crise pandémique, les services du Parlement européen ont pu maintenir le multilinguisme de ses réunions en appliquant des technologies novatrices. Nos services ont mis en œuvre un plan d'action de grande ampleur durant l'année écoulée pour élargir progressivement les régimes linguistiques pouvant être mis à disposition, grâce à l'installation de cabines mobiles en dehors des salles de réunion et l'interprétation à distance à partir des bâtiments du Parlement à Strasbourg notamment. Ces mesures ont permis de surmonter à relativement court terme les limitations qui affectaient le service d'interprétation en raison de la pandémie. Pour atteindre cet objectif, le Parlement a investi des moyens considérables qui ont renforcé ses capacités en matière de réunions multilingues.

Votre courriel comporte un avant-projet de résolution au titre de l'article 143 du règlement intérieur du Parlement européen. Il indique que vous avez déjà transmis un avant-projet similaire à de nombreux députés européens. Conformément à cette disposition, tout député peut en effet déposer une proposition de résolution portant sur un sujet qui entre dans le cadre des activités de l'Union européenne et il ne fait pas de doute que le multilinguisme des institutions de l'Union constitue bien un tel sujet. En vertu du paragraphe 4 de cette disposition, toute résolution de ce type est soumise au Président du Parlement européen pour qu'il vérifie si elle satisfait à tous les critères applicables. C'est donc à ce stade de la procédure que je serai saisi si l'un de mes collègues décide de déposer une proposition de résolution à la suite de votre initiative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



David Maria SASSOLI